

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 14 décembre 2012 portant composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2012-2013**

NOR : AFSR1230713A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, et notamment son article 8,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2012-2013, est fixée ainsi qu'il suit :

M. Alain MORIN, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, président.  
Mme Catherine CHOMA, représentant le directeur général de la santé.  
Mme Stéphanie MORK, représentant la directrice des ressources humaines.  
M. Jacques MORENAS, représentant le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.  
M. Rachid FAOUZI, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais.  
M. Daniel CHEVALIER, pharmacien inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé Poitou-Charentes.

#### Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

#### Article 3

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 décembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des emplois et des compétences,*  
D. CHAMPION